

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 10 avril 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 V. 62 - Voeu relatif au relogement définitif de l'association « Plus Loin » dans le cadre de l'opération « Python Duvernois » (20^e).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la délibération 2012 DU 18, relative à la cession des emprises du TEP Davout, 134 boulevard Davout dans le secteur « Python-Duvernois » (20^e) ;

Considérant qu'une opération de logements privés boulevard Davout va impacter les locaux actuellement utilisés par l'association « Plus Loin » et les rendra inutilisables ;

Considérant que l'un des objectifs des aménagements urbains dans le quartier « Python-Duvernois » est de maintenir et renforcer l'offre d'équipements (dont ceux pour la jeunesse) ;

Considérant que cette association fournit un travail très utile pour les habitants de tout l'Est 20^e en général et du secteur « Python-Duvernois »-Ilot Davout en particulier ;

Sur la proposition de Mme Frédérique CALANDRA et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés,

Emet le vœu :

Que la Ville de Paris s'engage à trouver un relogement définitif à l'association « Plus Loin » dans le cadre de l'opération « Python Duvernois », en priorité sur le TEP Davout.